Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260925-DCM20262409097-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	24
Votants	27

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Céline AMELINE, Anaïs ANGÉ, Gérard BERRÉE, Valérie BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Sonia JEAN-MARIE, Anthony LEBORGNE, Sylvie LEROY, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Chantal PERSAIS, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Thomas SANDER, Joël TARDIF

Excusés ayant donné procuration : Thierry THOMAS à Gérard BERRÉE, Véronique DUTAY à Audrey GRUEL, Sophie RICHARD à Anne BRIONNE

Absents : Daniel GUÉRARD, Nicolas VERON GRUAU

A été nommée secrétaire : Anne BRIONNE

2026-2409-097 – Aménagement – cadre de vie : avis sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par la SCEA de la Douettée pour l'augmentation de la capacité de son élevage laitier à 220 vaches laitières

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2026, Mme la Préfète d'Ille-et-Vilaine a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la SCEA de la Douettée pour son atelier de vaches laitières situé au lieu-dit *La Douettée* à Bréal-sous-Montfort.
La consultation s'est déroulée du 10 août au 11 septembre 2026 inclus.
Le dossier était consultable en mairie de Bréal-sous-Montfort ainsi que sur le site internet de la Préfecture.
À l'issue de cette procédure, la Préfète peut délivrer un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions, soit refuser la demande.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur ce projet au plus tard le 26 septembre 2026.

La SCEA de la Douettée exploite actuellement un élevage laitier déclaré pour 145 vaches laitières sur le site de La Douettée.
Le projet consiste à augmenter la capacité maximale de l'exploitation à 220 vaches laitières, afin de permettre le développement de l'exploitation et l'installation d'un nouvel associé exploitant.

L'exploitation dispose d'une surface agricole utile d'environ 227 hectares et les animaux seront hébergés dans des bâtiments existants. Le dossier indique également que les capacités de

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20260925-DCM20262409097-DE

stockage des effluents sont conformes à la réglementation et qu'une partie importante des effluents est valorisée dans l'unité de méthanisation présente sur le site.

L'analyse du dossier fait apparaître :

- Une exploitation agricole existante disposant des bâtiments nécessaires à l'accueil du cheptel projeté ;
- Des capacités de stockage des effluents annoncées comme conformes aux exigences réglementaires ;
- Un plan d'épandage reposant sur une surface agricole importante et compatible avec les effectifs projetés ;
- La valorisation d'une part significative des effluents dans l'unité de méthanisation présente sur le site ;
- Une augmentation des besoins en eau et des volumes d'effluents nécessitant une vigilance particulière sur la préservation de la ressource en eau et le respect du plan d'épandage.

VU le Code de l'environnement ;
VU l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2026 portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la SCEA de la Douettée ;
VU le dossier soumis à consultation du public ;
CONSIDÉRANT que le projet concerne une exploitation agricole existante ;
CONSIDÉRANT qu'il contribue au maintien et au développement d'une activité agricole sur le territoire communal ;
CONSIDÉRANT que les éléments du dossier ne font pas apparaître d'incompatibilité majeure avec les réglementations environnementales applicables ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SCEA de la Douettée pour l'augmentation de la capacité de son élevage laitier de 145 à 220 vaches laitières ;
- Attire l'attention du pétitionnaire et des services de l'État sur la nécessité de veiller :
  - À la préservation de la ressource en eau ;
  - Au respect du plan d'épandage et de la réglementation applicable aux effluents d'élevage ;
  - À la protection des zones humides et du maillage bocager ;
  - À la limitation des nuisances susceptibles d'être générées pour le voisinage.

Madame PERSAIS ne prend pas part au vote

Résultat du vote : pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Anne BRIONNE